PLAN DE DIVISION DE LA PROPRIETE CADASTREE HOUFFALIZE,
2ème DIVISION, SECTION A, NUMEROS 613 et 614 :

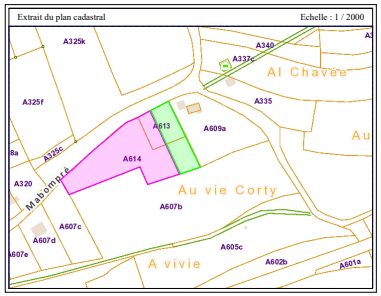

Liste des points topographiques - Coordonnées LAMBERT 72			
MAT	X	Y	Description
L.1	248819.773	88648.007	Borne
L.2	248793.239	88634.934	Non matérialisé
L.3	248788.174	88632.642	Non matérialisé
L.4	248779.532	88626.944	Non matérialisé
L.5	248763.579	88613.528	Non matérialisé
L.6	248752.411	88603.435	Non matérialisé
L.7	248742.639	88593.652	Non matérialisé
L.8	248736.261	88587.788	Non matérialisé
L.9	248729.567	88580.477	Non matérialisé
L.10	248731.372	88575.958	Arbre feuillu
L.11	248734.924	88567.640	Non matérialisé
L.12	248747.780	88574.215	Arbre feuillu
L.13	248752.874	88576.403	Arbre feuillu
L.14	248757.740	88578.867	Arbre feuillu
L.15	248760.164	88579.844	Arbre feuillu
L.16	248765.090	88581.436	Arbre feuillu
L.17	248778.924	88586.717	Arbre feuillu
L.18	248781.085	88587.290	Arbre feuillu
L.19	248786.059	88589.132	Arbre feuillu
L.20	248794.199	88592.353	Arbre feuillu
L.21	248797.740	88580.796	Arbre feuillu
L.22	248815.554	88585.075	Arbre feuillu
L.23	248824.152	88588.261	Arbre feuillu
L.24	248827.061	88588.985	Borne à placer
L.25	248835.244	88591.749	Arbre feuillu
L.26	248841.999	88594.719	Borne
L.27	248801.832	88639.168	Borne à placer

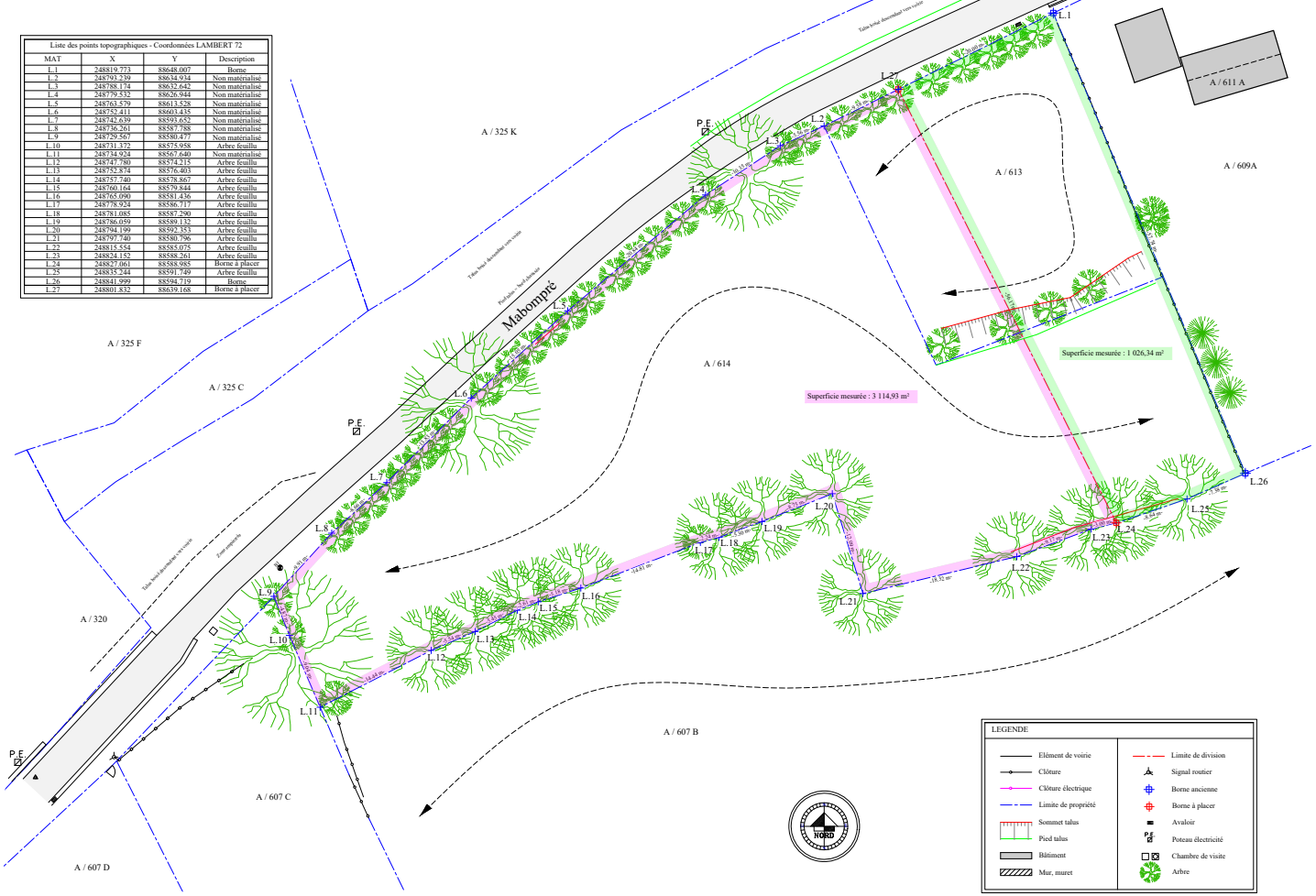

LEGENDE	
Elément de voirie	Limite de division
Clôture	Signal routier
Clôture électrique	Borne ancienne
Limite de propriété	Borne à placer
Sommet talus	Avaloir
Pied talus	Poteau électricité
Bâtiment	Chambre de visite
Mur, muret	Arbre

Echelle : 1 / 250

PROCES-VERBAL DE DELIMITATION :

L'an deux mille vingt trois, le deux mai.

Je soussigné, Didier FAYS, Ing Géomètre-Expert, inscrit au tableau du Conseil Fédéral Francophone des Géomètres-Experts (numéro GEO040369), membre de l'Union Belge des Géomètres (UBG n°2505), assermenté en cette qualité par devant le Tribunal de Première Instance séant à Liège, déclare :

- Avoir procédé au mesurage du bien et en connaissance de cause avoir :
  - Fixé la limite L.1 - L.27 - L.2, L.2 à L.9 avec le Domaine Public (Mabompré) suivant l'Atlas des voiries vicinales de 1841, la documentation du SPF - Finances et la configuration des lieux (borne et ligne d'arbres).
  - Fixé la limite L.9 à L.11 avec la parcelle voisine cadastrée numéro 607 C suivant la documentation du SPF - Finances et la configuration des lieux (ligne d'arbres).
  - Fixé la limite L.11 à L.26 avec la parcelle voisine cadastrée numéro 607 B suivant la documentation du SPF - Finances et la configuration des lieux (ligne d'arbres).
  - Fixé la limite L.26 - L.1 avec la parcelle voisine cadastrée numéro 609 A suivant la documentation du SPF - Finances et la configuration des lieux (bornes).
  - Fixé la limite de division (L.24 - L.27) suivant la volonté des parties.
- Avoir déterminé la superficie de la parcelle reprise sous liseré rose, fixée à 31 ares 15 centiares (3 114,93 m²).
- Avoir déterminé la superficie de la parcelle reprise sous liseré vert, fixée à 10 ares 26 centiares (1 026,34 m²).

Estimant ma mission terminée, j'ai dressé le présent plan en quatre exemplaires, pour servir à telles fins que de droit.

Didier FAYS,
Ing Géomètre-Expert.

ACCORDS DES PARTIES POUR LE LISERE VERT :	
	Signatures pour accord :
Acquéreur :	Signature pour accord :

Les parties marquent leur accord lors de la passation de l'acte sur les limites de la parcelle définie sous liseré vert au plan ci-contre.

Date de la passation de l'acte : .....

Le notaire instrumentant :

Signature du notaire :
Les parties attestent que les exemplaires du plan signés par elles pour accord sont strictement identiques au plan joint à l'acte notarié.
Attention : toute annotation manuscrite sur le plan de mesurage entraîne la nullité de celui-ci.

Géotech

Bureau de Géomètres-Experts
Etudes Techniques et Topographiques

Rue de Remouchamps, 34 E/23, 4141 Louveigné

T : 04 / 250.92.50.
info@geotech.be
www.geotech.be

OBJET :

HOUFFALIZE - Mabompré

PLAN DE DIVISION d'une propriété non bâtie

Cadastre : HOUFFALIZE, 2ème Division, Section A, numéros 613 et 614

Sous liseré rose (L.27 - L.2, L2 à L.24 et L.24-L.27) : parcelle d'une superficie mesurée de 3 114,93 m²

Sous liseré vert (L.1 - L.27 - L.24 - L.25 - L.26 - L.1) : parcelle d'une superficie mesurée de 1 026,34 m²

Service Public Fédéral Finances - Mesures et Evaluations :

Numéro de référence du plan :
Identifiant parcelaire réservé (liseré rose) :
Identifiant parcelaire réservé (liseré vert) :

Pour Géotech :

D. FAYS

GEO 040369

Date de levé :	Echelle :	Dossier :	Date de réalisation :	Plan numéro :	Format :
14 juillet 2021	1 / 250	3454 - FICOBAT - Mabompré	02 mai 2023	3454 - 03 - A	Hors format

Les plans restent la propriété de la SRL Géotech et ne peuvent être utilisés sans son accord.